

INCIDENT

7 juillet 2007 - hélicoptère immatriculé D-HAUW

Evénement :	heurt avec une ligne électrique lors d'un vol de suivi de course cycliste, atterrissage de précaution.
Causes identifiées :	<input type="checkbox"/> oubli de la présence d'un obstacle, <input type="checkbox"/> perception tardive d'un obstacle.

Conséquences et dommages : aucun.

Aéronef : hélicoptère Eurocopter AS 350 B3 « Ecureuil ».

Date et heure : samedi 7 juillet 2007 à 18 h 05.

Exploitant : société.

Lieu : Mont-de-Lans (38).

Nature du vol : travail aérien.

Personnes à bord : pilote + 4.

Titres et expérience : pilote, 43 ans, CPL(H) de 1998, 4 100 heures de vol dont 1 125 sur type et 63 dans le mois précédent.

Conditions météorologiques : estimées sur le lieu de l'incident : vent 300° / 08 kt, CAVOK, température 19 °C, QNH 1015, position du soleil : azimut : 270°, hauteur : 32°.

CIRCONSTANCES

Le pilote décolle de l'altiport de l'Alpe d'Huez (38) à 17 h 45 afin de survoler une course cycliste avec quatre observateurs dont une des tâches est de repérer les concurrents « hors course ». Il suit le trajet de la course à faible hauteur dans un environnement montagneux. Après vingt minutes de vol, le pilote aperçoit tardivement une ligne électrique de haute tension traversant la vallée. Il effectue une manœuvre d'évitement et a l'impression que l'hélicoptère a touché un câble. Le VEMD (affichage multifonction véhicule et moteur dans la marge) s'éteint un bref instant puis réapparaît. Aucun message d'alarme ou de dépassement ne s'affiche. Le pilote effectue un atterrissage de précaution sur une aire de repos située à proximité (voir carte page suivante).

La béquille arrière présente des traces de frottement et de brûlure. Sur le patin gauche, au niveau des plaques d'usures, on constate l'amorçage d'un arc électrique. Le gestionnaire de la ligne électrique a signalé un message de défaut indiquant qu'un arc électrique s'est formé entre deux conducteurs actifs de la ligne.

Le pilote explique qu'au moment de l'incident il volait vers l'ouest à une vitesse de quarante-cinq noeuds dans une vallée encaissée et étroite. Il évoluait à faible hauteur, face au soleil et aperçu au dernier moment la ligne électrique. Il précise que le pylône sur sa droite était en grande partie dissimulé par la végétation et qu'il n'a pas vu le pylône sur sa gauche. Il portait un casque équipé d'une visière le protégeant du soleil.

Les pylônes et la ligne électrique ne sont pas balisés. Ils offrent peu de contraste avec l'environnement. La réglementation n'exige pas de balisage.

La société exploitant l'hélicoptère détient une dérogation aux règles de l'air relatives à la hauteur minimale de survol hors agglomération pour les opérations de surveillance et d'observation aérienne. Le pilote détient une déclaration de niveau de compétence pour réaliser cette activité particulière.

Le pilote indique qu'il volait régulièrement dans la région pour diverses opérations de travail aérien, notamment sur des lignes. Il connaissait l'existence de la ligne qu'il a heurtée. Il réalisait rarement des vols de suivi de course routière. Il ajoute qu'il a oublié la présence de cette ligne électrique lors de ce vol.

Le pilote a travaillé pour sa société les douze jours précédents et effectué 5 h 30 de travail aérien la veille de l'incident. Il indique qu'il éprouvait une certaine lassitude et était peu motivé à travailler ce week-end là.

